

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/08/2025 - 22322 - 2023 B 04533 - 980 898 928 - 18DREAMS

Désignation de l'entreprise <u>18DREAMS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise _____																				
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>9</td><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>							9	8	0	8	9	8	9	2	8	0	0	0	1	8
9	8	0	8	9	8	9	2	8	0	0	0	1	8							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>5</u>			Durée de l'exercice précédent * <u> </u> <u> </u>																	
					Exercice N clos le 31/12/2024															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028		030															
	Immobilisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		044		048															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070														
		Autres * (3)		072	105	074	105													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	15 072	086	15 072														
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	15 177	098	15 177															
Total général (I + II)		110	15 177	112	15 177															
PASSIF					Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	500														
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132														
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136	1 016														
	Subventions d'investissement				137															
	Provisions réglementées				140															
Total I				142	1 516															
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	750	172	13 661													
	Comptes courants d'associés				173															
	Autres dettes				175															
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176	13 661															
Total général (I + II + III)				180	15 177															
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 18DREAMS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215				
				Services *			217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
Autres produits						230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	42 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	1 205		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244			
	Rémunérations du personnel *						250	26 400		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	13 200		
	Dotations aux amortissements *						254			
		dont amortissement du fonds de commerces						255		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	40 805		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	1 195		
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)			(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347					
			(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	179		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	1 016		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 016	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	179		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cs d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986	ZFU-TE (44. octies A)		987	342			
				JEI (44. sexties A)		989				
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	France Ruralité Revitalisation (art.44 quindecies A)		181				
	ZPANG 44. quaterdecies		345	Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 tridécies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)		993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies C)		647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decaies E)		641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decaies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	1 195	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :										360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	1 195	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 18DREAMS										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10	
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme			0 % Ⓣ												
						19 % Ⓢ	15 % ou 12,8 % Ⓣ														
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩												
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
			Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Expert-comptables Janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 18DREAMS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2
Terrains	710		715		3
Constructions	720		725		4
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6
Matériel de transport	750		755		7
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
					780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	13 200
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise: 18DREAMS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/10/2023. et clos le:31/12/2024		Données en nombre de mois 1 5	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	42 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	42 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	525
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	680
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	1 205
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	40 795
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	40 795
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 8 0 8 9 8 9 2 8

Dénomination de l'entreprise

18DREAMS

Adresse (voie)

MAS DE GAU

Code postal

34970

Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experte-comptable Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 8 0 8 9 8 9 2 8

Dénomination de l'entreprise

18DREAMS

Adresse (voie)

MAS DE GAU

Code postal

34970

Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



N° 2065-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des Impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102023	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre.					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
18DREAMS	
SIRET 9 8 0 8 9 8 9 2 8 0 0 0 1 8	MéI :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sièges sociaux
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	1 195	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %		
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
403 RUE DES VAUTES 34980 SAINT GELY DU FESC Tél: 0612281678		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date: 24052025	Lieu: LATES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: MATTHIEU AULLEN	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 18DREAMS

du 01/10/2023

Adresse _____

au 31/12/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2024 . . ⑩	1 016
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire MATTHIEU AULLEN À LATTES, le 24052025
Gérant Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Pour copie conforme le dirigeant

18DREAMS
E.U.R.L. au capital de 500 EUROS
Siège social : MAS DE GAU

34970 LATTES
R.C.S : 980898928



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2025

au siège social,
Le 30/06/2025,
à 10 H

L'associé unique de la société 18DREAMS, société à responsabilité limitée au capital de .

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de 2024

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 1 015,72 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 1 015,72 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 1 015,72 Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 50,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 965,72 Euros

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

